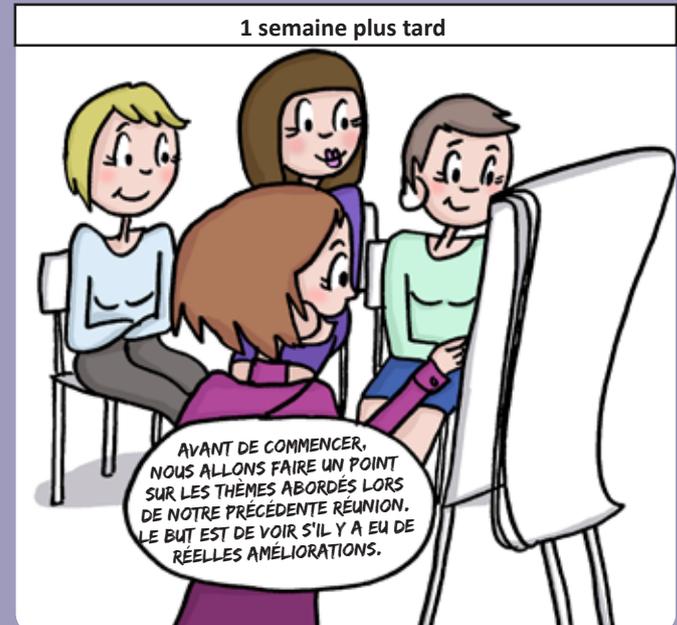




L'info d'Émilie

ORGANISER UNE RÉUNION D'ÉQUIPE





Réseau
moncoiffeur.fr

À SAVOIR :

- Dans l'idéal, il est bon d'organiser des réunions d'équipe **au minimum 2 fois** par an.
- Les réunions collectives sont les meilleurs moyens d'améliorer la **cohésion d'équipe, les compétences du salon** et de déceler d'éventuelles problèmes.
- Les réunions d'équipe et les entretiens individuels ont des objectifs différents. Ce n'est pas la même chose !
- Un entretien individuel avec chacun de vos collaborateurs doit être mené **une fois par an minimum**.
- Il est préférable d'organiser une réunion d'équipe après les entretiens individuels. C'est sur la base des remarques issues de ces entretiens que peut se **construire le contenu des réunions collectives**.